

DECRET N° 82-306 du 14 Septembre 1982

Chargeant le Camarade AGBAHE Grégoire, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs de l'intérim du Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications pour compter du 12 Septembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 12 Septembre 1982, le Camarade AGBAHE Grégoire, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs est chargé de l'intérim du Ministre des Transports et des Communications pendant l'absence du Camarade François DOSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 Septembre 82

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MTC-
MTAL 10 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-